



APPEL À CANDIDATURE - RECHERCHE D'EXPERT(E)

Pour la réalisation d'une

CARTOGRAPHIE DES BESOINS DES VILLES DANS LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION

Échéance: 01 mai 2022

Contexte général :

Dans le cadre du projet « I-MIGR 2 : Inclusion Migration Intégration et Gouvernance à Raoued, La Marsa et Ariana » CIES Section Tunisie, ses partenaire Union Tunisienne de Solidarité Sociale, et les Municipalités de La Marsa, Raoued et Ariana sont en train de chercher une expertise pour la réalisation d'une CARTOGRAPHIE DES BESOINS DES VILLES DANS LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION.

« I-MIGR 2 : Inclusion Migration Intégration et Gouvernance à Raoued, La Marsa et Ariana dont la durée est de 4,5 mois (24 février – 30 juin 2022) est cofinancé par l'Union Européenne par le biais du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et réalisé par le Centre d'Information et d'Education au Développement (CIES Onlus) en partenariat avec CIES Section Tunisie, Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS), et les Municipalités de La Marsa, Raoued et Ariana et en collaboration avec les associations Médecins du Monde (Mdm), l'Association pour le Leadership et le Développement en Afrique (ALDA) et l'Association des Étudiants et Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT), Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT), et la Confédération Tunisienne des Maires (Cotumaires).

Le projet a été approuvé pour le 3^{ème} Appel à propositions pour les actions ciblées des villes – Gouvernance locale des migrations : Vers des réponses urbaines de relance, lancé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), Cités et Gouvernements Unis (CGLU), et United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat) dans le cadre du projet Migrations ville-à-ville en Méditerranée (MC2CM).

I-MIGR 2 représente la continuité du projet I-MIGR 1, et répond aux actions suivantes du projet MC2CM : Améliorer la coopération entre les différentes parties prenantes en matière de migration au niveau local, national, régional et international ; Améliorer la gestion des connaissances et des données relatives aux migrations dans le domaine de la gouvernance des migrations ; Promouvoir un discours réel et juste sur la migration et renforcer le dialogue interculturel et l'entente mutuelle.





Le projet vise la promotion et le renforcement du dialogue-culturel sur la migration et le développement d'une coopération multi-acteurs pour une meilleure intégration des migrants-es au niveau local dans les villes de Raoued, La Marsa et Ariana en Tunisie. Il est mis en œuvre dans les zones d'intervention de : communes de Raoued et Ariana (Gouvernorat de l'Ariana), commune de La Marsa (Gouvernorat de Tunis), en Tunisie.

Objectif général :

Promouvoir un système de gouvernance de la migration urbaine basé sur les droits.

Objectifs spécifiques :

- OS1.** Approfondir les acquis et développer la marge d'action des deux communes de la Marsa et Raoued ;
- OS2.** Élargir l'action à la nouvelle municipalité de l'Ariana dans une démarche intercommunale ;
- OS3.** Réaliser une accélération sur la connaissance des besoins des Municipalités en Tunisie en matière de gouvernance de la migration.

Description des activités à réaliser

Parmi les activités du projet I-MIGR 2, une **cartographie sur les besoins des villes dans la gouvernance de la migration** est prévue.

Le but de la cartographie est **d'analyser les besoins des villes en matière de gouvernance de la migration** et identifier celles qui sont prédisposées à travailler sur la thématique et sur l'inclusion des migrant.es (inclus les migrant.es des retour) dans le cadre de **nouvelles opportunités et piste d'intervention** dans l'avenir.

L'étude doit contenir des informations sur les points ci-dessus mentionnés, afin d'**identifier les municipalités** (qui comprennent une présence importante de communautés de migrant.es, et/ou comme destination pour les migrant.es de retour) qui ont la volonté de connaître, de collaborer sur des pistes et des actions concrètes dans le but d'améliorer et développer la coopération entre les communes tunisiennes au niveau local, régional et national sur la gouvernance de la migration.

Afin d'atteindre les objectifs de l'activité, l'étude menée doit d'abord être basée sur une recherche **empirique, systématique, analytique** et qui comprend le





développement d'hypothèses et l'utilisation de méthodes de traitement de données quantitatives et statistiques.

L'enquête à la base de la cartographie se réalisera en ligne à travers un **questionnaire adressé aux Municipalités** membres de la FNCT qui a adhéré à l'initiative, tout en considérant l'importance que la thématique revêt pour un parcours de soutenabilité de villes inclusives. Le nombre de réponses à obtenir des municipalités doit être **au minimum de 60**.

L'initiative sera encadrée par la FNCT et les Cotumaires, deux partenaires qui peuvent favoriser le développement de l'étude et diffuser les questionnaires à travers leurs structures de gestion.

L'activité représente un changement d'échelle qui va permettre de nouvelles opportunités d'ouverture en impliquant de nouvelles communes et participer, ainsi, au plaidoyer pour les droits des migrant.es dans une approche bottom-up.

La **présentation des résultats, des recommandations et la diffusion de la publication feront l'objet** d'un événement en présentiel ou en ligne, qui sera réalisé en coordination avec le personnel du CIES Tunisie, étant donné que la présentation aura lieu avec une autre étude élaboré dans le cadre du même projet (Etude sur les opportunités d'insertion économique des migrants) lors de l'événement de clôture de l'action.

Livrables attendus

- ✓ **Élaboration et diffusion des questionnaires en ligne** (en collaboration avec la FNCT, Cotumaires et CIES Tunisie) sur lesquels se basera l'élaboration de l'étude.
- ✓ **1 étude sur les besoins des villes** en matière de gouvernance de la migration, basée sur l'enquête réalisée par le biais de questionnaires, comprenant des informations détaillées sur la prédisposition et la volonté des villes tunisiennes à collaborer à des actions liées à la gouvernance de la migration et à l'inclusion des migrants, en mettant l'accent à la fois sur les communautés de migrants présentes sur leurs territoires et sur les migrant.es tunisiennes de retour.





Le nombre de réponses à obtenir des municipalités doit être **au minimum de 60.**

- ✓ **20 copies en papier de l'étude réalisée;**
- ✓ **Présentation des résultats** et recommandations de l'étude lors de l'événement de clôture du projet, en coopération avec le personnel du CIES Onlus.

Mode de règlement des prestations

- ✓ Prestation de services
- ✓ Le montant prévu pour la mission est de maximum 11.290 DT, **Toutes Taxes Comprises.**

Le paiement se fera, contre la présentation de facture en trois exemplaires originaux, par virement au compte bancaire du prestataire.

Le règlement du montant sera effectué sur la base des livrables approuvés par CIES

Délai de réalisation de la mission

La mission doit être réalisée en 25 jours ouvrables avant le 15 juin 2022

Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être reçues dans un seul fichier PDF par email **avant la date limite du 01 mai 2022** à l'adresse ciestunisie@cies.it, avec l'objet de l'e-mail « Appel à Candidature - Besoins des villes I-MIGR 2 », comprenant :

- a) Le **CV du/de la soumissionnaire** y compris des bureaux d'étude ;
- b) La **proposition méthodologique** pour la réalisation de la mission, y compris: un aperçu de la mise en œuvre, de la diffusion et du contenu des questionnaires à soumettre aux villes tunisiennes; la connaissance du projet I-MIGR et du projet de Migration Ville à Ville en Méditerranéenne (MC2CM) avec leurs objectifs et actions ;
- c) **L'offre financière.**

Uniquement les offres répondant aux critères susmentionnés, seront prises en considération.





Méthodologie d'évaluation des offres

La commission d'évaluation procédera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

Notation technique :

Une offre qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de **60 points sur 100** sera rejetée à l'issue de cette étape. La note technique sera attribuée comme suit :

Critère d'évaluation	Pondération	Note Max
		100
Expérience professionnelle générale dans la thématique de la migration		
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 1 an d'expérience (<1) Entre 1 et 3 ans d'expérience (1 ≤ et < 3) Supérieur à 3 ans d'expérience (≥ 3) 	0 10 20	20
Références dans la production d'études sur le thème de la migration		
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 1 Références (<1) Entre 1 et 3 Références (1 ≤ et <3) Supérieur ou égale à 3 Références (≥ 3) 	0 15 30	30
Références dans la production d'études dans le cadre de projets financés par l'UE		
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 1 Références (<1) Entre 1 et 3 Références (1 ≤ et <3) Supérieur ou égale à 3 Références (≥ 3) 	0 10 20	20
Connaissance du contexte		
<p>La commission évaluera la connaissance du contexte tunisien par le soumissionnaire sur la base d'études antérieures selon l'évaluation et la pondération suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Absent Faible Moyen Élevé 	0 3 5 10	10
Évaluation de la proposition méthodologique		
<p>Le comité évaluera le contenu, la structure et la cohérence de la proposition méthodologique soumise, y compris l'aperçu sur la mise en oeuvre des questionnaires et la connaissance des projets I-MIGR et MC2CM, selon l'évaluation et la pondération suivantes:</p>		20



• Absent	0	
• Faible	5	
• Moyen	10	
• Élevé	20	

Notation Financière :

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

$$\text{Note Financière de l'offre (i)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

i : Représente l'offre à évaluer.

Note globale

Pour la note globale, qui déterminera le rang des offres, l'évaluation technique sera pondérée avec 90%, l'offre financière avec 10%.

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = \text{Note Technique de l'offre (i)} \times 90\% + \text{Note Financière de l'offre (i)} \times 10\%$$

L'offre ayant obtenu la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenu la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

